

LA DYNAMIQUE DE LA RECONCILIATION ET DE LA PREVENTION DES CONFLITS EN COTE D'IVOIRE

(Endosmose culturelle des techniques de la gouvernance pour le
maintien de la paix)*

*Professeur Lanciné SYLLA***

RESUME: Deux techniques contradictoires de résolution et de prévention des conflits sont repérées en Côte d'Ivoire, correspondant à deux périodes distinctes de l'évolution politique de ce pays, l'une marquée par la gouvernance de parti unique, l'autre par l'instauration du multipartisme. Il s'agit des techniques qui organisent le consensus par le dialogue et par la recherche du compromis d'une part; et celles, d'autre part, qui organisent le consensus par l'exacerbation des conflits politiques en général, des conflits électoraux en particulier.

Une endosmose permanente s'opère entre les modèles traditionnels de gestion des conflits et les modèles modernes de gouvernement durant la première période. Les techniques traditionnelles de "*l'arbre à palabre*" sont réactualisées et largement exploitées dans ce contexte. La seconde période marque les limites ou les faiblesses de ces techniques traditionnelles, le dialogue et la recherche du compromis ayant été bloqués dans le processus de transition démocratique.

Dans l'un comme dans l'autre cas, c'est le problème de la communication politique qui est en cause: le caractère conflictuel ou consensuel d'une société politique (monopartiste ou multipartiste) dépend de l'absence ou de la présence de canaux adéquats de

(*) Cet article a fait l'objet d'une communication au Deuxième Forum International sur la Culture de la Paix tenu à Manille - Philippines, du 26 au 30 novembre 1995, sous l'égide de l'Unesco.

(**) Université de Cocody – Abidjan, Cote d'Ivoire.

communication entre ses membres en général, entre gouvernants et gouvernés en particulier.

Quelles sont les manifestations et les conséquences de l'absence de dialogue dans une société politique? Quelles solutions ou quelles recommandations pour la promotion d'une culture de la paix? Ce sont les conclusions auxquelles nous avons essayé d'aboutir.

Mots-clés: Gestion des conflits; Transition démocratique; Politique; Côte d'Ivoire.

INTRODUCTION

La problématique fondamentale de ce forum concerne le passage d'une culture de guerre à une culture de paix. La Côte d'Ivoire ne constitue pas un cas typique de passage d'une culture de guerre vers une culture de paix en ce sens qu'elle n'a jamais connu de guerre proprement dite. En effet depuis son indépendance acquise sans guerre de libération nationale jusqu'à présent, la Côte d'Ivoire a connu une évolution politique et économique assez harmonieuse, sans guerre civile ni guerre avec ses voisins, son premier président, le président Houphouët Boigny ayant toujours prôné la paix et le dialogue entre les nations et à l'intérieur des nations. Cependant, la dynamique de la réconciliation et de la prévention des conflits en Côte d'Ivoire permet de mesurer l'efficacité et l'échec de certaines techniques de recherche du consensus et de préservation de la paix sociale qui pourraient avoir de l'intérêt pour la problématique fondamentale de ce forum

En dehors d'une certaine idéologie de la paix professée par le président Houphouët Boigny et consacrée au plan international, il convient donc ici de mettre en évidence les techniques gouvernementales qui ont permis à celui-ci de régler les conflits politiques et sociaux susceptibles de déboucher sur une guerre civile ou sur une situation de violence préjudiciable à la paix sociale dans le pays. Cependant, dans l'évolution politique de la Côte d'Ivoire, deux périodes sont à séparer l'une de l'autre, qui permettent de distinguer deux techniques contradictoires de gouvernance par le consensus et par le conflit: les techniques qui organisent le consensus par la recherche du compromis d'une part; et celles qui organisent le consensus par et à travers les conflits d'autre part. La première période de cette évolution politique correspond à celle du parti unique; elle part des années 1960, année de l'indépendance du pays, jusqu'à l'an-

née 1990, année de l'instauration du multipartisme et à partir de laquelle commence la seconde période que nous vivons en ce moment même¹.

La première période se caractérise par un système politique où un pouvoir hautement personnalisé et néo-patrimonial utilise les techniques traditionnelles de "l'arbre à palabre" et la "géopolitique" (c'est-à-dire les réseaux de clientèle et de parrainage politique, ethnique et régionale), comme techniques de réconciliation et de prévention des conflits. Les instances du parti unique fonctionnent alors selon les règles produites par une endosmose permanente entre les pratiques traditionnelles de la gestion des conflits et les pratiques modernes de gestion des structures partisans.

La seconde période, marquée par les conflits dus à la démocratisation multipartite, connaît un sérieux dysfonctionnement de la pratique précédente que les gouvernants tentent de récupérer en vain (après la disparition du président Houphouët Boigny). Dans le nouveau contexte multipartisan, cette pratique néo-patrimoniale est rendue inopérante par l'exacerbation des conflits politiques en général, des conflits électoraux en particulier. En ce moment même, la gestion de ces conflits électoraux risque de déboucher sur la guerre civile ou tout ou moins sur des formes variées de la violence politique préjudiciable à la paix civile. Un "boycott actif" des élections, expression du désaccord sur le nouveau code électoral, est le signe annonciateur de cette violence politique.

Dans ce nouveau contexte, la dialectique du consensus et du conflit devient univoque, car le problème ne se pose plus comme précédemment en termes de recherche du consensus ou du compromis pour la prévention des conflits, mais il semble se poser dans le seul cadre de la relation conflictuelle entre les acteurs politiques, et pour le seul maintien du statu quo politique. Tout semble se passer comme si la pratique du pouvoir était d'organiser le consensus (ou de maintenir le statu quo) par et à travers les conflits. Deux logiques semblent ainsi caractériser l'évolution du système politique ivoirien, logiques contradictoires qui s'affrontent sans que l'on puisse présager de la victoire de l'une ou de l'autre: une logique de la gestion du pouvoir par la perpétuation des conflits d'une part; et une logique de la gestion du pouvoir par l'institutionnalisation des pratiques politiques et constitutionnelles d'autre part, laquelle devra rompre avec le modèle de pouvoir personnel et néo-patrimonial précédent. Mais

(1) Voir notre analyse de la philosophie de la paix du président Houphouët Boigny dans: Université, jeunesse intellectuelle et sauvegarde de la paix mondiale, in: *Paix et Développement* (Colloque International sur la paix, Année Internationale de la Jeunesse, 22-27 juillet 1985, Yamoussoukro, Côte d'Ivoire, ACCT, p. 71-115)

cette institutionnalisation du pouvoir ne sera effective qu'à travers une bonne gouvernance démocratique avec une gestion rationnelle et pacifique des conflits électoraux et constitutionnels. Il s'agit en fait de passer d'une culture politique de sujétion de tendance patrimonialiste, à une culture politique de participation démocratique.

En termes plus concrets, la question cruciale qui se pose donc en ce moment en Côte d'Ivoire, est celle de savoir comment prévenir les conflits électoraux par la recherche du consensus et pour la préservation de la paix civile.

En somme, et pour revenir à notre problématique fondamentale, disons, en ce qui concerne la Côte d'Ivoire, que depuis les techniques traditionnelles du type "l'arbre à palabre" jusqu'aux techniques modernes de gestion démocratique et d'institutionnalisation du pouvoir, une endosmose permanente s'opère entre les modèles culturels de gestion des conflits et les modèles modernes de gouvernement. Notre analyse s'inscrit donc autant au titre de l'acculturation comme processus d'instauration d'une culture de paix, qu'à celui de la gouvernance comme art de prévenir ou de gérer les conflits par l'accommodement des institutions politiques à leur contexte culturel. Autrement dit, les gouvernants ne seront susceptibles de régler pacifiquement les conflits socio-politiques que si les valeurs et les modes de vie de leurs peuples sont compatibles avec les normes et les institutions au nom desquelles ils les gouvernent.

Comment se produit donc cette endosmose culturelle dans la gouvernance pour la prévention des conflits et pour le maintien de la paix sociale? Quels sont et quels peuvent être les blocages culturels et institutionnels susceptibles de menacer cette dynamique du consensus et de la paix? Et plus concrètement, comment prévenir les conflits électoraux dans les processus de transition démocratique?

Telles sont les questions qui nous permettront de proposer quelques recommandations en guise de conclusion à nos propos, pour l'instauration d'une culture de la paix en Côte d'Ivoire.

Notre analyse s'articulera donc autour des deux périodes que nous venons d'évoquer dans l'évolution politique de la Côte d'Ivoire, la première période se caractérisant par une récupération fonctionnelle des techniques traditionnelles de règlement des conflits par le gouvernement de parti unique; la seconde, par les limites ou les faiblesses de ce système de règlement des conflits dans le processus de démocratisation multipartitaire.

I. PREMIÈRE PÉRIODE: DE LA RÉCUPÉRATION DES TECHNIQUES TRADITIONNELLES DE RÈGLEMENT DES CONFLITS PAR LE GOUVERNEMENT DE PARTI UNIQUE

Pour bien comprendre l'utilisation des techniques traditionnelles de règlement des conflits, il nous paraît nécessaire de fixer d'entrée de jeu les caractéristiques essentielles de l'institution traditionnelle que l'on a coutume d'appeler "*l'arbre à palabre*". Cela nous permettra de mieux suivre la dynamique de la réconciliation et de la prévention des conflits à travers la réactualisation de cette institution au sein des organisations monopartisanes, depuis l'accession du pays à l'indépendance en 1960, jusqu'à la proclamation du multipartisme en 1990.

Ce qu'on appelle communément "*l'arbre à palabre*" en Afrique, est en somme une institution ou un style particulier de jeu politique qui permet le règlement des conflits par la négociation et la discussion. Cette institution de la palabre africaine que l'on peut considérer comme universelle en Afrique Noire a connu les formes les plus variées selon la taille des sociétés et la nature des questions débattues, selon les occasions et les événements. Ils serait inutile et vain de reconstituer les différentes formes et évolutions possibles qu'a pu revêtir cette institution au fil du temps et à travers l'Afrique Noire. Les limites du présent débat nous obligent cependant à évoquer brièvement trois parmi les formes les plus essentielles de cette institution: d'abord l'arbre à palabre peut être conçu comme une institution politique érigée en système de gouvernement; un système de gouvernement qui s'apparente à la démocratie directe telle que définie par Rousseau; ensuite, l'arbre à palabre comme forme publique de juridiction coutumière (forme qui persiste jusque de nos jours dans les villages pour le règlement de certains conflits domestiques); enfin, l'arbre à palabre comme forme psychodramatique et cathartique de régulation sociale, de renouvellement de la nature et de la société, dans la mesure où certaines circonstances exceptionnelles exigeaient de renouveler la société (et le pouvoir), de la guérir de ses sacrilèges, de la catastrophe survenue, du chaos et de l'anomie, en l'aidant à retrouver son équilibre et participer au cosmos et à l'harmonie universelle intangible, une sorte de *consensus omnium*, de paix universelle.

En effet, la première forme primordiale de la palabre africaine avait pour fonction essentielle la promulgation des lois et des coutumes, l'application de la constitution coutumière en quelque sorte. Le principe constitutionnel fondamental était que toute autorité politique détenant un pouvoir quelconque devait convaincre avant de passer à la décision ou à l'exécution, si non elle s'imposait et était rejetée. Tant que l'ensemble n'avait pas rallié la majorité (unanime), le devoir de tout leader politique responsable d'un conseil était d'expliquer les

raisons de sa décision. Aucune restriction n'est apportée aux débats. La parole est à quiconque veut la prendre. Chacun est libre de dire son sentiment sur les questions débattues, même les esclaves. Le chef prend généralement la parole après tout le monde pour indiquer le sens profond de la décision et corroborer le sentiment de tous. C'est dire qu'il doit compter sur l'opinion publique pour trancher en dernier ressort. Dans tous les cas, la négociation la discussion, la persuasion, étaient parmi les modalités du commandement, celles qui forçaient l'obéissance, une obéissance consentie, réfléchie. La compétition sur le pouvoir, le combat politique, relevait beaucoup plus de l'usage de la parole et de la joute oratoire, que de l'usage pure et simple de la force physique et du combat en armes.

Quant à la seconde forme de la palabre africaine, elle avait pour fonction de rendre la justice, prononcer les sentences par des procès légaux en des séances publiques au cours desquelles l'exécution des décisions du tribunal se faisait le plus souvent sur le champ. Dans tous les cas, la conciliation (avec ou sans réparation des dommages) était la règle générale, l'objectif recherché étant la réduction des conflits et la sauvegarde de la paix au sein de la communauté. Il n'y avait ni prison ni emprisonnement: le pardon, la réparation matérielle ou symbolique des dommages, la réhabilitation suffisaient pour sceller la réconciliation entre les parties. Bref, il importe de souligner ici trois grandes catégories d'objectifs majeurs recherchés par la palabre de juridiction civile: le premier de ses objectifs est que les procès civils se réglaient le plus souvent à l'amiable, la conciliation, le règlement des litiges par la médiation, par la négociation et par la discussion étant la fonction et la règle essentielle de la palabre africaine. Le second objectif, c'est que la justice doit être rendue pour la société et non pour l'individu: aussi est-il possible de faire appel pour soi-même (lorsqu'on est en cause) ou pour autrui (lorsqu'on le sent lésé) parce que l'équilibre de la société l'exige. Le troisième objectif, lié au précédent, c'est que la palabre de juridiction civile ne recherche pas nécessairement une justice punitive, mais une justice reconstitutive du consensus social, de l'ordre social et de la paix. Cet objectif acquiert une fonction symbolique et mystique avec la troisième forme de l'arbre à palabre, à savoir la forme psychodramatique et cathartique de régulation sociale et de réconciliation avec le cosmos².

Ce sont ces techniques traditionnelles de réconciliation et de prévention des conflits qui seront récupérées par le gouvernement de parti unique en Côte

(2) Démocratie de l'arbre à palabre et bois sacré: essai sur pouvoir parallèle des sociétés initiatiques africaines (Colloque sur «Sacralité, Pouvoir et Droit en Afrique», Paris, 2-5 janvier 1980, Université de Paris I, Panthéon-Sorbonne, Laboratoire d'Anthropologie Juridique, *In*: ANNALES DE L'UNIVERSITÉ D'ABIDJAN, série D (Lettre), XIII (1980): 67-106.

d'Ivoire. A l'occasion de certaines crises socio-politiques majeures, les "*journées du dialogue*" instituées par le chef du parti, le président Houphouët Boigny, permettront de réactualiser les techniques de l'arbre à palabre au sein du Conseil National, un organe statuaire du parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI).

Le pouvoir qui a émergé du PDCI dès l'indépendance du pays reposera sur une grande alliance entre leaders politiques émanant de trois grands groupes: un premier groupe composé de paysans et de riches planteurs; un second groupe, de chefs traditionnels et de leaders ethniques; et un troisième groupe, de jeunes technocrates représentants de la nouvelle classe administrativo-bureaucratique qui a pris le relais de l'administration coloniale. Cette alliance se maintiendra au pouvoir jusqu'à présent grâce à la légitimité personnelle et pour ainsi dire charismatique du président-fondateur du parti, le président Félix Houphouët Boigny; mais aussi grâce au style particulier de gouvernement que celui-ci mettra en place depuis l'indépendance du pays, style de gouvernement fondé sur l'endosmose culturelle entre les modèles de gouvernement traditionnel et moderne.

Les éléments essentiels de ce système hybride de gouvernement reposeront ainsi sur la personnalité du chef du parti lui-même, et sur ce style particulier de commandement. Le président ivoirien se réclamera à la fois de la paysannerie (de la bourgeoisie des planteurs), de la chefferie traditionnelle et de la nouvelle élite moderniste et bureaucratique, c'est-à-dire des trois catégories dont l'alliance constitue la classe dirigeante ivoirienne dont nous parlions tout à l'heure. Cette position sociale confèrera au président le grand rôle d'arbitre ou de chef d'orchestre capable de régler tous les problèmes, toutes les crises et tous les conflits qui surviendront pour une raison ou pour une autre. Cela permettra en outre de favoriser la communication politique entre toutes les couches de la nation et la personne du président par l'institutionnalisation du dialogue – "*des Journées Nationales du Dialogue*" – au sein du Conseil National du parti. Ce Conseil National occupe la seconde place dans la hiérarchie des organes statuaires du parti, après le Congrès qui se réunit tous les cinq ans. Il comprend, outre les secrétaires généraux des sections de base du parti, les membres du Bureau Politique et du Comité Directeur, tous les autres dirigeants tels que les membres du gouvernement, les leaders des organisations annexes du parti (mouvements de jeunes, de femmes, des syndicats), les élus (députés et maires), les chefs traditionnels et religieux, certains fonctionnaires civils et militaires, certains directeurs généraux des services publics, etc.

Le Conseil National se réunit à l'occasion des grands problèmes du pays, et surtout en situation de crise où il se révèle comme un instrument efficace de résolution des conflits et de régulation socio-politique par le "*dialogue à l'ivoi-*

rienne”, forme actualisée de l’ancienne “*palabre africaine*”. En effet, le dialogue devient un puissant instrument de résolution des conflits et de régulation socio-politique dans la mesure même où il permet au président de s’adresser directement à toutes les couches sociales de la nation, au sein d’un organe du parti, le Conseil National, dont la composition peut varier selon les circonstances, selon les problèmes posés, selon la nature des conflits à résoudre. En l’occurrence, le Conseil National est une réunion publique de concertation et de consultation qui permet de sonder toutes les catégories sociales du pays, depuis les cadres dirigeants du parti, les membres du gouvernement, les députés et les cadres de l’administration publique, jusqu’aux catégories sociales les plus variées: chefs traditionnels ou leaders ethniques, militaires syndicalistes, étudiants et élèves, parents d’élèves, groupes socioprofessionnels, enseignants, médecins, transporteurs, locataires et consommateurs, etc.

Au Conseil National, les représentants de toutes les couches sociales ont la latitude de prendre la parole, d’exposer leurs points de vue sur les problèmes soulevés, de présenter leurs doléances, de se justifier, de se “*confesser*” si besoin est, d’implorer le pardon, de se réconcilier publiquement, etc., tout cela dépendant des circonstances et de la nature des problèmes. Le Président prend la parole à la fin pour trancher, ordonner, décider. Et c’est ici que sa position stratégique d’arbitre suprême prend tout son importance. En somme, il devient l’élément régulateur du consensus social, autant par sa capacité de persuasion que par le capital de confiance et la légitimité historique et charismatique dont il dispose auprès de tous. C’est pourquoi nous pensons que ce dialogue institué au sein du Conseil National du parti à l’occasion des grands problèmes qui touchent la nation, trouve son inspiration dans la tradition la plus lointaine: le dialogue n’est autre qu’une forme actualisée de la palabre africaine. Comme nous le disions tout à l’heure, cette palabre ancestrale apparaît traditionnellement comme un véritable système de gouvernement conduisant à une certaine forme de démocratie, la démocratie directe, symbolisée de nos jours par un arbre, l’arbre à palabre, dont l’ombre formait une sorte d’agora naturelle à la gérontocratie, aux chefs et grands dignitaires de la nation réunis en Conseil (des Anciens) devant le peuple tout entier.

Le Conseil National, le dialogue, forme actualisée de la palabre africaine, s’est institutionnalisé progressivement en Côte d’Ivoire sous l’égide du Président Houphouët Boigny. De simple code pratique des relations entre les élites politiques et la nation, le dialogue deviendra une pratique institutionnelle au sein des grandes instances politiques du pays. L’Assemblée nationale et ses différentes commissions parlementaires s’inspireront par exemple de ce style de règlement des conflits. Un comité de réconciliation dit “*comité des sages*” sera

créé au sein de l'institution parlementaire pour prendre connaissance (détecter) des dissensions éventuelles entre parlementaires, et pour régler les conflits au sein des différentes commissions de l'Assemblée nationale. Cela, à la suite du dialogue de réconciliation convoqué par le Président Houphouët à Yamoussoukro pour régler les conflits électoraux nées de la libéralisation des candidatures (multiples) au sein du parti. En 1980, l'article 29 de la constitution relatif à l'élection des députés à l'Assemblée nationale ayant été modifié, le scrutin de liste nationale (unique) auparavant dressée par les barons du parti sera abandonné pour un scrutin totalement libre, avec la possibilité d'une pluralité de candidatures au sein du parti. Le dialogue de réconciliation de Yamoussoukro avait donc pour objectif de régler les dissensions nées des élections législatives et municipales qui ont suivi cet amendement constitutionnel, dissensions entre candidats heureux et malheureux, dissension entre différents responsables politiques et administratifs plus ou moins impliqués dans les opérations électorales (maires, préfets, sous préfets, secrétaires généraux des sous-sections du parti), bref, dissensions entre les personnes et les familles, susceptibles d'ébranler l'unité des familles et des régions, et partant, celle de la nation. Des missions spéciales du parti et du gouvernement commenceront alors à sillonner tout le pays, afin de régler définitivement tous les conflits au niveau des régions.

Nous touchons là ce que nous avons appelé les "*limites*" d'un tel style de gouvernement et de règlement des conflits, limites qui conduiront à l'ouverture démocratique en 1990 avec l'acceptation du multipartisme par le président Houphouët Boigny.

II. LES LIMITES DE CE SYSTÈME DE RÈGLEMENT DES CONFLITS DANS LE PROCESSUS DE DÉMOCRATISATION MULTIPARTITAIRE

Les limites d'un tel système de règlement des conflits dépendront de trois types de variables. D'abord, le pluralisme politique, qu'il s'agisse de pluralité des candidatures au sein du parti unique ou de la pluralité des partis politiques eux-mêmes dans le système politique. Quel compromis peut-on opérer entre les différents acteurs aux intérêts contradictoires, pour assurer la continuité du système? Les limites de ce système de règlement des conflits dépendront ensuite de l'art politique ou de la survie du chef de l'Etat, arbitre suprême du jeu politique. En cas de vacance du pouvoir, le successeur éventuel sera-t-il capable de se ménager un rôle d'arbitre suprême au-dessus de la mêlée et des particularismes? Mais les limites du système dépendront du mode de produc-

tion et de distribution des richesses, c'est-à-dire de sa capacité à générer les ressources économiques et politiques à même de répondre à l'inflation des doléances exprimés au chef suprême lors des journées du dialogue. Jusqu'où les ressources de l'Etat pourront-elles suffire à la satisfaction des exigences exprimées par une multitude de catégories sociales engagées dans le jeu politique?

En effet, la régulation socio-politique exigera l'augmentation des capacités distributives de l'Etat, augmentation des ressources politiques et économiques nécessaires à la satisfaction des revendications. L'Etat devant disposer d'assez de ressources pour assurer la régulation sociale, sa fonction essentielle sera la création d'emplois, c'est-à-dire création de postes de responsabilités politiques et administrative-bureaucratiques au niveau de l'appareil d'Etat lui-même mais aussi création de ressources économiques au niveau de l'appareil de production par l'accélération de la croissance de l'économie nationale. C'est le lieu où développement politique et développement économique s'impliquent mutuellement, la logique du système exigeant la transformation des ressources économiques en ressources politiques. Une vaste stratégie de distribution du pouvoir et des ressources économiques sera alors fondée sur le clientélisme, sur le patronage politique et sur une politique subtile de dosage et d'équilibre entre les ethnies et les régions dans l'allocation des ressources politiques et économiques, le respect de la géopolitique dans la distribution du pouvoir devenant la règle de fonctionnement de l'Etat³.

La Côte d'Ivoire est justement l'un des Etats africains dont l'expansion économique a permis l'augmentation des ressources régulatrices et distributives de l'Etat, expansion due à une doctrine économique appelée "*capitalisme d'Etat*" qui, loin de signifier l'étatisation ou la nationalisation de tous les secteurs de l'économie nationale, est en fait un libéralisme économique associant liberté de l'individu et de l'entreprise privée à une participation mesurée et contrôlée des pouvoirs publics aux activités économiques. La logique du système étant l'inflation des aspirations et des demandes selon des pratiques clientélares, nous assistons à la multiplication des postes de commandement aux trois niveaux politique (appareil du parti), administrativo-bureaucratique (appareil étatique), et socio-économique (appareil économique).

L'hypertrophie de l'appareil d'Etat et de l'appareil économique permettra certes de dégager les postes de responsabilité et les emplois propres à maîtriser les demandes sociales et les revendications de toutes sortes. Mais la crois-

(3) Genèse et fonctionnement de l'Etat clientéliste en Côte d'Ivoire, *In*: ARCHIVES EUROPÉENNES DE SOCIOLOGIE, XXVI (1985): 29-57.

sance économique relative de la Côte d'Ivoire, la nature et les fondements mêmes de l'économie ivoirienne, seront générateurs de nouvelles inégalités sociales, de nouveaux clivages socio-politiques et de nouvelles tensions sociales qui fixeront les limites de ce système clientéliste, et de sa capacité de régulation socio-politique. Ce qui ne manquera pas d'ébranler le système, surtout en cette période de crise économique mondiale qui est venu frapper de plein fouet une économie dont l'extraversion a fait couler beaucoup d'encre.

Ce système politique et économique réussira-t-il toujours sa fonction de régulation sociale en créant l'équilibre, le consensus et le compromis nécessaires à la prévention des conflits et à la paix sociale?

L'ébranlement du système conduira à la rupture du consensus politique et aux événements qui vont précipiter l'ouverture démocratique et la proclamation du multipartisme en 1990. La mort du président Houphouët Boigny en décembre 1993, les problèmes de sa succession et les conflits électoraux à la fin de l'intérim présidentiel cette même année, placeront la Côte d'Ivoire face aux deux logiques contradictoires dont nous parlions déjà: la logique de la perpétuation des conflits, et la logique de la nécessaire institutionnalisation du pouvoir pour le règlement pacifique des conflits.

Le respect de la constitution dans le règlement des conflits liés à la succession présidentielle a pu laisser penser à une institutionnalisation certaine du jeu politique. Mais alors, l'une de nos questions fondamentales se repose: le successeur du président Houphouët Boigny sera-t-il en mesure de se forger un statut d'arbitre suprême au-dessus des querelles partisans pour régler les conflits liés à une gouvernance démocratique de type multipartitaire? Le charisme ne s'improvise, ni ne se lègue, comme par cooptation ou par héritage. Les conflits électoraux que nous vivons en ce moment, l'exacerbation, la radicalisation de ces conflits et les violences qui en résultent sous nos yeux, ne permettent plus d'expliquer la situation politique de la Côte d'Ivoire par la dialectique du consensus et du conflit entre les différentes forces politiques et sociales engagées dans le jeu politique, mais plutôt par une autre dialectique: la dialectique entre hégémonie et démocratie.

Dans maints processus de démocratisation en Afrique, dans maints Etats africains en voie de démocratisation, les rapports de forces entre les acteurs politiques ont le plus souvent abouti à des compromis, à un consensus reposant fondamentalement sur la réforme électorale, et plus précisément sur l'institution d'une Commission Electorale Indépendante et Autonome, et surtout, sur un code électoral consensuel. Dans la plupart de ces Etats, le processus de démocratisation a toujours été guidé par la recherche du compromis et du consensus dans l'élaboration des lois électorales pour la prévention des conflits

électorales. Dans la transition démocratique que nous connaissons en Côte d'Ivoire, le problème ne se pose pas dans les mêmes termes de recherche du consensus pour la prévention des conflits, mais comme nous le disions déjà, il semble se poser dans le seul cadre de la relation conflictuelle et pour le seul maintien du statu quo politique. Nous aboutissons à une pratique du pouvoir qui tente en quelque sorte d'organiser le consensus par et à travers les conflits, avec tout un arsenal de coercition, de répression, de violences politiques latentes ou effectives. Neutraliser les revendications démocratiques en radicalisant les conflits dans le but de légitimer la coercition et la répression, afin de maintenir le statu quo politique. Telle semble être la tendance actuelle du processus de démocratisation en Côte d'Ivoire.

Ainsi, lorsque le vent de démocratisation a soufflé sur tous les Etats africains, lors du passage du parti unique au multipartisme, les revendications pour une conférence nationale – allant en ligne directe des fameuses journées du dialogue à l'ivoirienne – seront neutralisées, contrairement à ce qui s'est passé dans maints Etats africains. Les revendications pour un code électoral consensuel pour les premières élections multipartistes seront refusées. Les revendications pour une Commission Electorale Indépendante et Autonome seront biaisées par l'institution d'une simple commission de supervision des opérations électorales (à la solde du parti au pouvoir, pensent les opposants).

Dialectique entre hégémonie et démocratie et non dialectique entre consensus et conflit, seule la problématique de l'hégémonie politique permet de comprendre la situation politique actuelle de la Côte d'Ivoire, comparativement à celle des autres Etats africains en voie de démocratisation. Il paraît donc nécessaire d'évoquer brièvement les origines de ce système hégémonique ivoirien, avec le poids des héritages institutionnels et socioculturels dans la dynamique des rapports de forces établis en Côte d'Ivoire depuis le parti unique jusqu'au multipartisme. Cela permettra par la suite de comprendre la pratique de ce pouvoir hégémonique en matière de réforme électorale.

La pratique du pouvoir qui organise le consensus par et à travers les conflits trouve en fait ses origines dans le système de parti unique qu'a été le PDCI, actuel parti au pouvoir, et dans les modes hautement personnalisés et patrimoniaux d'exercice du pouvoir de son fondateur, le défunt président. Dans le nouveau contexte multipartitaire que nous connaissons aujourd'hui, le PDCI a hérité de ces modes de gestion du pouvoir pour devenir un parti hégémonique, parce qu'il n'a pas su faire émerger de ses rangs une personnalité dominante, un arbitre suprême capable de régler les conflits par la communication politique, par le dialogue ou par des techniques semblables à celles de la palabre

africaine que nous connaissons. Dans une telle situation, l'absence de communication politique ne peut aboutir qu'à la radicalisation des conflits, ou tout simplement à l'incompréhension entre les acteurs politiques, incompréhension préjudiciable au consensus et à la paix sociale.

C'est donc à la lumière de cette stratégie hégémonique qu'il nous semble possible de comprendre la dernière réforme électorale en Côte d'Ivoire, et la radicalisation des conflits consécutives aux opérations électorales actuelles.

En effet, alors que la réforme électorale dans maints Etats africains s'est située dans une dialectique du consensus et du conflit entre le parti au pouvoir et les partis de l'opposition, et sur la base des rapports de force entre différents acteurs politiques, en Côte d'Ivoire par contre, la réforme électorale semble se situer dans une autre dialectique: celle entre hégémonie et démocratie comme nous le disions tout à l'heure. Dans la plupart des Etats africains, malgré le caractère quelque peu houleux et anarchique des débats et des prises de position politiques, il y a comme une volonté réelle d'organiser la démocratie à travers les lois et les pratiques électorales. Le système électoral est conçu pour prévenir les conflits électoraux parce que fondé sur un code électoral consensuel. Au lieu d'être un code consensuel rédigé d'un commun accord entre toutes les forces politiques et social du pays, le code électoral ivoirien a été confectionné, comme sur mesure, par les tenants du parti au pouvoir dans une logique hégémonique plutôt que démocratique. Les partis de l'opposition ont perdu tout contrôle sur le processus de la réforme électorale, même dans la phase législative terminale où leurs critiques et points de vue ont été noyés dans les pratiques unanimitaires et monopartisanes d'une majorité parlementaire de plus de 160 députés contre une minorité d'une dizaine de députés de l'opposition. Les partis de l'opposition pensent par exemple que certains articles de ce code électoral ont été conçus non dans une logique constitutionnelle, mais dans une logique conflictuelle de lutte sur le pouvoir, et pour éliminer certains concurrents. Ils pensent aussi que ce code électoral constitue une légalisation de la fraude électorale dans la mesure où ces partis eux-mêmes sont exclus autant de la préparation des élections que la publication des résultats du vote.

Opposant radicalement parti au pouvoir et partis d'opposition, le code électoral ivoirien en viendra à être vu comme étant fondé sur une gestion conflictuelle plutôt que consensuel du pouvoir et de l'organisation des élections. C'est ainsi qu'au lieu de prévenir les conflits comme cela se passe ailleurs, ce code électoral sera de nature à créer et à exacerber les conflits en période électorale comme en ce moment même. Le tout semble en tout cas respecter une certaine logique: la logique de la gestion du pouvoir par la perpétuation des

conflits, contrairement aux différentes logiques de recherche du consensus que nous connaissons déjà.

Enfin nous dirons quelques mots sur l'actuelle radicalisation des conflits qui a tendance à nous mettre devant une troisième dialectique: entre révolution (désobéissance civile) et répression (violence politique). Les révoltes en cours n'ont-elles pas fait déjà plus d'une vingtaine de morts et des centaines de blessés? La société civile (les ONG telles la Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme (LIDHO), et les dignitaires religieux (catholiques, protestants et musulmans) tentent de renouer la communication politique entre les "*belligérants*" afin de sauvegarder la paix et sauver des vies humaines entre des séquences de violence où leur impartialité est souvent remise en question. Les conflits électoraux actuels déboucheront-ils sur une guerre civile? Quoiqu'il en soit, l'issue ne peut être trouvée que dans une institutionnalisation et dans une rationalisation du pouvoir au sens weberien des termes. Cette institutionnalisation rationnelle du pouvoir devra donner libre cours à une gouvernance démocratique susceptible de favoriser une gestion pacifique des modalités d'accession au pouvoir, c'est-à-dire une gestion pacifique des conflits électoraux et constitutionnels.

Bref, pour nous en tenir à notre problématique centrale, disons que la question cruciale qui se pose à la Côte d'Ivoire d'aujourd'hui est celle de savoir comment prévenir les conflits électoraux lorsque le code électoral lui-même est conçu dans une logique conflictuelle plutôt que dans la recherche du consensus. Comment prévenir les conflits politiques en général, les conflits électoraux en particulier, pour une transition démocratique harmonieuse?

Quant à l'analyste que nous sommes ici, la question ultime qui se pose, est celle de savoir quelles sont les leçons que nous pourrions tirer de cette évolution politique ivoirienne, en relation avec notre problématique du passage d'une culture de guerre à une culture de paix. Quelles recommandations, ou plus exactement quels enseignements peut-on tirer de l'expérience ivoirienne pour l'instauration d'une culture démocratique qui soit culture de paix?

CONCLUSION: QUELLES RECOMMANDATIONS POUR LA CULTURE DE LA PAIX?

Dans quelle mesure peut-on tirer des leçons ou des recommandations de la brûlante actualité des phénomènes socio-politiques que nous venons d'analyser en Côte d'Ivoire? Ces leçons à notre avis, ne devraient pas concerner la seule Côte d'Ivoire. Mais elles devraient aboutir à des propositions générales

applicables à toutes les sociétés politiques, qu'il s'agisse de régimes traditionnels ou de régimes modernes, de démocratie directe ou de démocratie représentative, de régime monopartiste ou de régime multipartiste. Nos recommandations doivent donc se situer au-delà des différents régimes politiques, ou alors les concerner tous. Il ne s'agit pas de faire l'apologie d'une forme de gouvernement par rapport à une autre.

C'est ici que le concept de gouvernance prend toute sa signification, comme art du bon commandement, l'art d'une gestion saine et efficace, consensuelle et pacifique du pouvoir dans tous les régimes politiques. Les problèmes que posent la gouvernance ne sont pas l'apanage d'un régime particulier, mais concernent tous les régimes politiques. Il s'agit donc ici de répondre à des questions de politique pratique.

A la lumière des faits que nous venons donc d'analyser, une première constatation s'impose: c'est que de tous temps, depuis les vieilles démocraties de l'arbre à palabre jusqu'aux démocraties modernes, la communication politique a toujours été un gage certain de bon fonctionnement pour les régimes politiques. En effet, la fonction de communication correspond à une exigence fondamentale dans tout système politique. Dans toute société politique la communication politique répond à une fonction précise: celle d'assurer l'accord entre les gouvernants et les gouvernés. Le caractère conflictuel ou consensuel d'une société politique, quelle qu'elle soit, dépend largement de l'absence ou de la présence de canaux adéquats de communication entre ses membres en général, entre gouvernants et gouvernés en particulier.

La première recommandation concernera donc la nécessité pour chaque société, de se trouver le style de communication politique propre à assurer le consensus social et la paix entre ses membres.

La seconde constatation qui s'impose, suite à notre analyse, c'est que les gouvernants ne seront susceptibles de régler pacifiquement les conflits socio-politiques que si les valeurs culturelles et les modes de vie de leurs peuples sont compatibles avec les normes et les institutions au nom desquelles ils les gouvernent. L'institutionnalisation des formes de gouvernement dont nous avons parlé n'est en fait qu'un phénomène acculturatif. Il s'agit de l'acceptation, de l'enracinement ou de la cristallisation de nouvelles valeurs, de nouvelles normes politiques et sociales en une culture (dite politique ou démocratique selon les cas). Toute institutionnalisation dérive d'une dynamique consensuelle dans la mesure où elle n'est redue possible que par l'accord sur un ensemble de valeurs communes qui permet aux membres de la communauté de vivre ensemble politiquement. Le processus de démocratisation dont nous avons parlé au fil de

notre analyse est aussi un phénomène à la fois acculturatif et communicatif dans la mesure où l'acceptation de nouvelles valeurs démocratiques dépend elle aussi de la communication politique, de l'information et de la formation des citoyens. La communication doit permettre d'assurer la légitimité des valeurs nouvelles, le rôle des gouvernants étant de proposer ces valeurs nouvelles, de les enseigner par la formation et l'information. C'est dire que la transition démocratique dont on parle en Afrique exige l'information et la formation des citoyens à la démocratie. Il s'agit d'inculquer une culture démocratique à tous les citoyens⁴.

Telle nous semble être la seconde recommandation que nous inspirent les problèmes et les conflits liés à la transition démocratique dans nos pays.

La troisième constatation concerne l'adéquation entre développement politique et développement économique. Nous avons fait allusion à la transformation des ressources économiques en ressources politiques dans le processus de régulation socio-politique. C'est dire inversement que de nombreux conflits économiques peuvent dégénérer en conflits politiques.

La transition démocratique a toujours été axée sur le pluralisme politique – sur la pluralité des partis politiques – et sur l'organisation des élections. Une démocratie ne peut-être véritablement consensuelle et pacifique que si elle concerne l'ensemble de la société, de ses structures microsociologiques jusqu'à ses structures macrosociologiques. La recommandation est qu'il faut aussi concevoir une démocratie à la base qui aura pour fondement une démocratisation économique. Il s'agit d'associer toutes les couches sociales à la gestion de l'économie nationale par la décentralisation politique, les collectivités locales, les communes et les régions devant être dotées de moyens de développement propres et d'initiatives en matière de développement politique, économique, sociale et culturel. Pour obtenir une adéquation consensuelle entre le développement politique et le développement économique, ce développement économique doit passer par les régions, par les communes et par les collectivités locales. Une véritable culture démocratique devrait partir des communautés de base vers la société nationale globale; ce qui exigera un nouveau type d'Etat, ou en tout cas une refonte des structures de l'Etat actuel, sans qu'il soit absolument nécessaire de dissocier les structures des trois grands domaines administratif, économique et politique dont la cohérence servirait de consensus à l'ensemble.

Corrélativement à cette refonte des structures de l'Etat, qui devrait aboutir à la décentralisation de l'autorité entre les mains d'institutions de gouvernance

(4) L'Enseignant et l'Education à la Citoyenneté (Commission Nationale Ivoirienne pour l'UNESCO, *In*: JOURNÉE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNANT, Abidjan, 5 octobre 1995).

locale, il faudrait favoriser l'émergence d'une société civile forte, indépendante et autonome, afin de préparer la voie à des structures de gouvernance plus puissantes. Seule une société civile forte sera capable de mettre fin au monopole de la parole politique détenu jusqu'à présent par les élites et par les partis politiques (qu'ils soient du pouvoir ou de l'opposition). Une culture de paix doit être fondée sur une gouvernance où la société civile est capable de faire contrepoids à l'Etat et aux partis politiques. Il ne s'agit nullement d'affaiblir l'Etat ou les partis politiques, mais d'harmoniser les rapports entre l'Etat et la société civile, car une société civile forte dans un Etat faible conduirait à l'anarchie et au désordre, à une instabilité politique permanente. Par contre une société civile faible dans un Etat fort conduirait à l'autoritarisme dont nous connaissons les difficultés et les méfaits sur la gouvernance et sur la paix sociale. Seule une société civile forte dans un Etat fort est susceptible de conduire à une gouvernance saine et efficace, capable de promouvoir et d'enraciner une véritable culture de la paix⁵.

BIBLIOGRAPHIE

- ACCT – Agence de Coopération Culturelle et Technique. *Paix et Développement*. Acte du Colloque International sur la Paix, 22-27 Juillet 1985, Yamoussoukro, Côte d'Ivoire.
- ARON, Raymond. *Paix et guerre entre les nations*. Paris, Calmann-Lévy, 1962.
- BESEAT, Kiflé S. La communication socio-politique en Afrique: la palabre éthiopienne. *CULTURES*, IV(3)43-56, UNESCO, 1977.
- CAMPBELL, John C. *Successful Negotiation*. Princeton, Princeton University Press, 1976.
- CROSS, John G. Negotiation as a learning process. *JOURNAL OF CONFLICTS RESOLUTION*, 21: 581-606, 1977.
- DOOB, Leonard W. *Resolving conflict in Africa*. New Haven, Yale University Press, 1970.
- _____. *La résolution des conflits*. Nouveaux Horizons, Editions l'Age, d'Homme, 1984.
- RIGAUD, Jacques. Réflexions sur la notion de consensus. *POUVOIRS*, num. 5, Paris, PUF, 1978.
- ROSE, Richard. *Governing without consensus*. Londres, Faber and Faber, 1971.
- SYLLA, Lanciné. Démocratie de l'arbre à palabre et bois sacré: essai sur le pouvoir parallèle des sociétés initiatiques africaines. *ANNALES DE L'UNIVERSITÉ D'ABIDJAN*, Série D (Lettres), XIII:67-106, 1980.

(5) *La société civile dans un contexte multipartisan* (Conférence, à l'Académie de la Marine, Abidjan 1992).

_____. Genèse et fonctionnement de l'Etat clientéliste en Côte d'Ivoire. ARCHIVES EUROPÉENNES DE SOCIOLOGIE, XXVI: 29-57, 1985.

RESUMO: Duas técnicas contraditórias de resolução e de preservação dos conflitos são encontradas na Costa do Marfim, correspondentes à dois períodos distintos da evolução política deste país, uma marcada pelo governo do partido único, a outra pela instauração do multipartidarismo. Se tratam das técnicas que organizam o consenso pelo diálogo e pela procura do compromisso de um lado, e aquelas de outro que organizam o consenso pela exacerbação dos conflitos políticos em geral, dos conflitos eleitorais em particular.

Um “*endosmose*” permanente se opera entre os modelos tradicionais de gestão dos conflitos e os modelos modernos de governo durante o primeiro período. As técnicas tradicionais de “*l'arbre à palabre*” são reatualizadas e largamente exploradas neste contexto. O segundo período marca os limites ou as fraquezas dessas técnicas tradicionais, diálogo e a procura do compromisso tendo sido bloqueados no processo de transição democrático. Em qualquer dos dois casos, é o problema da comunicação política que está em causa: o caráter conflitual ou consensual de uma sociedade política (monopartidário ou multipartidário) depende da ausência ou da presença de canais adequados de comunicação entre seus membros em geral, entre governantes e governados em particular. Quais são as manifestações e as conseqüências da ausência de diálogo numa sociedade política? Quais soluções ou quais recomendações para promoção de uma cultura da paz? Essas são as conclusões as quais tentaremos abordar.

Palavras-chave: Gestão de conflitos; transição democrática; Política; Costa do Marfim.